



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 035-213500994-20240115-DM3_BUDGEN_2023-BF

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine

Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 24

Le lundi 15 janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND ; Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LEROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Sébastien CHANCEREL) Léna MONNIER, Daniel PRODHOMME (pouvoir à Yves LE GALL)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LE GALL est élu secrétaire de séance.

2024-15/01-04 Finances : Budget général/Décision modificative n°3

Il conviendrait d'établir une décision modificative au Budget Général afin d'ajuster les crédits sur les points suivants :

1- Opérations d'ordre : Dotations aux amortissements et reprises de subventions

Dotation aux amortissements des immobilisations :

L'instruction M57 mise en place depuis le 1er janvier 2023 prévoit l'application de la règle des amortissements des immobilisations au prorata temporis.

L'amortissement des immobilisations débute dès la mise en service et non plus au 1er janvier de l'année suivant leur acquisition comme c'était le cas avec la M14.

Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement (article 6811 - Chap 042) et une recette d'investissement au chap 040 et ventilée dans les articles selon le compte d'acquisition.

Il a été voté au BP 2023 80 260€ en dépense et en recette.

En définitive, la dotation aux amortissements pour l'année 2023 est de 82 033€

Il est proposé d'augmenter le crédit de 2 000 € en dépense comme en recette.

Reprise sur subventions :

Les subventions accordées aux immobilisations amortissables doivent être également amorties sur la même durée. C'est le cas de la subvention versée par le PCC pour l'acquisition d'ouvrages par la Médiathèque.

L'amortissement des subventions constitue une recette de fonctionnement (article 777 – chap 042) et une dépense d'investissement (article 139151-Chap 040)

Le montant de la reprise de subvention pour 2023 étant de 440€, il est nécessaire d'inscrire le crédit aux articles correspondants.

2 – Ajustement de la subvention de fonctionnement au CCAS

Pour équilibrer la section de fonctionnement du CCAS, un crédit de 80 240€ a été voté au budget général à l'article 657362.

L'exécution de la section de fonctionnement du budget du CCAS fait ressortir un déficit de fonctionnement de 95 140 € en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (passage à temps complet de l'agent responsable du CCAS à compter du 1^{er} octobre 2023, versement de la prime SEGUR, et la mise à disposition de l'agent d'animation sur toute l'année). Il est précisé que le CCAS reverse à la Commune le coût de l'agent mis à sa disposition.

Il conviendrait d'abonder la subvention au CCAS à hauteur de 14 910 € et de modifier les crédits comme suit :

Dépenses :

- Chap 65 - article 657362 Subvention de fonctionnement aux CCAS : + 14 910 €
- Chap 012 – article 64111 Personnel titulaire Rémunération principale : - 11 150 €

Recettes :

- Chap 70 – article 70843 Mise à disposition personnel facturé au CCAS : + 3 760 €

Vu la présentation de la proposition de décision modificative n° 3 au budget général1;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°3 au budget général telle que présentée et jointe en **annexe** à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 035-213500994-20240115-DM3_BUDGEN_2023-BF

35099

DOMLOUP

Code INSEE

Commune de Domloup

DM n°3 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Dotations amortissements, reprises sur subventions

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	11 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	11 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	1 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	440,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	440,00 €
D-657362 : Subventions de fonctionnement aux CCAS	0,00 €	14 910,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	14 910,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70843-420 : Mise a dispo personnel facture aux CCAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 760,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 760,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 710,00 €	16 910,00 €	0,00 €	4 200,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 560,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 560,00 €	0,00 €
D-139151-01 : Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	0,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28188 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	440,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	440,00 €	1 560,00 €	2 000,00 €
Total Général		4 640,00 €		4 640,00 €

(1) y compris les restes à réaliser